



**CROS**  
MAYOTTE

photo

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2021

NOM : .....

Prénom : .....

DATE DE NAISSANCE :     /     /

TELEPHONE :   . . / . . / . . / . . / . .

## FORMATION

### **BPJEPS Activités Physiques pour Tous** **option « Activités de pleine nature »**

#### DOSSIER A RENVOYER

au

CROS de Mayotte - BP 20 Kawéni - 97600 Mamoudzou  
Tel : 0269 61 70 44

**Avant le 22 mai 2021**

#### Cadre réservé à l'organisme de formation – CROS de Mayotte

Dossier reçu le :     /     / 2021

Complet :  oui  non

Éléments restants à fournir :





# *Fiche d'inscription 2021-2022*

## *BPJEPS - Activités Physiques pour Tous*

### IDENTIFICATION DU STAGIAIRE

Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Nom de jeune fille ..... Nationalité .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Situation de famille :  Célibataire  Marié(e)  Autre (préciser) .....

Enfant(s) à charge :  Oui Nombre : .....  Non

N° immatriculation sécurité sociale : /... /... /... /... /... /... /... /



/.../.../.../.../.../



/.../.../.../.../.../

Courriel : ..... @ .....

Personne à contacter en cas d'urgence : .....  /.../.../.../.../.../

Adresse : .....


Code postal ..... Commune : .....

## SITUATION PROFESSIONNELLE

**SALARIE**  Oui  Non Est-ce votre premier emploi ?  Oui  Non

Nom et adresse de l'employeur : .....

.....

 /...../...../...../...../...../ Courriel : ..... @.....

Type de contrat : ..... Temps complet  Temps partiel  Nh/semaine .....

Date d'embauche : ...../...../..... Durée du contrat : .....

Votre fonction principale : .....

Votre lieu de travail : .....

**DEMANDEUR D'EMPLOI**  Oui  Non

Inscrit au pôle emploi :  Oui  Non Date d'inscription : ...../...../.....

N° Identifiant pôle emploi : .....

Etes-vous :

1. Indemnisé par Pôle emploi ? Oui  Non

2. Bénéficiaire du RSA ? Oui  Non

3. Reconnu travailleur handicapé ? Oui  Non

Etes-vous suivi par :

1. Pôle emploi ? Oui  Non

2. Mission Locale ? Oui  Non

3. Cap Emploi ? Oui  Non

Ville : ..... Conseiller : .....

**DIPLOMES et FORMATIONS** (*enseignement général et professionnel*)

	<i>Année</i>	<i>Intitulé (Spécialité)</i>	<i>Etablissement/ organisme</i>	<i>Niveau</i>	<i>Diplôme/certificat Obtenu (s)</i>
1					
2					
3					
4					

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES et BENEVOLES DANS L'ANIMATION SPORTIVE**

	<i>Périodes</i>	<i>Structures / localité</i>	<i>Poste / fonction / activités</i>	<i>Statut (prof. / bénévole)</i>
1				
2				
3				
4				

**OBJECTIF(S) et INTERET(S)**

Quel est votre projet professionnel ? .....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont vos attentes en formation ? .....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné (e), ..... Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et des pièces jointes.

A..... Le.....

Signature du (de la) candidat (e)

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE  
ET A L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS.**

(Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport)

Je soussigné (e), Dr .....

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné

M. ou Mme .....

Né (e) le ...../...../..... à .....

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre indiquant la pratique et l'enseignement des activités physiques pour tous.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres le ...../...../..... .

**Apte à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives :**

**Oui**                       **Non**

Fait à ....., le .....

**Signature et cachet du médecin**

**Informations au médecin signataire**

*L'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.*

## ATTESTATION DE PRATIQUES SPORTIVES

**Comme pratiquant**

**Comme encadrant**

1 <sup>ère</sup> famille d'activités physiques d'entretien corporel	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
<b>Activités de techniques variées en rythme et en musique</b>										
Danse										
Elia (fitness)										
Step (fitness)										
Autres (à préciser)										
<b>Activités de la forme et force</b>										
Renforcement souplesse articulaire										
Renforcement musculaire										
Circuit training										
Autres (à préciser)										
<b>Activités athlétiques et motricités</b>										
Parcours athlétiques										
Parcours de motricités										
Autres (à préciser)										
<b>2<sup>ème</sup> famille d'activités : activités et jeux sportifs.</b>										
<b>Sports Collectifs</b>										
Football										
Handball										
Volleyball										
Rugby										
Basketball										
Autres (précisez)										
<b>Sports de raquettes</b>										
Tennis										
Tennis de table										
Badminton										
Autres (précisez)										
<b>Athlétisme et disciplines associées</b>										
Lancers										
Courses										
Sauts										
Autres (précisez)										
<b>Sports de nature : activités physiques en espace naturel</b>										
Randonnée pédestre										
Course d'orientation										
Randonnée VTT										
Randonnée vélo de route										
Autres (précisez)										

Autres Sports :	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Sport Santé Bien être										
Sport Handicap Mental										
Sport Handicap Physique										
Marche santé										
Autres (précisez)										

Légende :

Niveaux	Comme pratiquant	Comme encadrant
1	Jamais pratiqué	Jamais Encadré
2	Pratique Scolaire et/ou UNSS	Encadrement Bénévole sans diplôme
3	Pratique Occasionnelle	Encadrement Bénévole avec diplôme
4	Pratique Régulière en club	Encadrement Rémunéré sans diplôme
5	Pratique en compétition officielle	Encadrement Rémunéré avec diplôme

**Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.** *(Lieu, Date et Signature du (de la) candidat (e))*

# ATTESTATION DE « NON-CONDAMNATION »

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné : (NOM, Prénom) \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans ma présente inscription à la formation au BPJEPS-APT, et déclare n'être frappé d'aucune condamnation pénale ou infraction mentionnée à l'article L.212-9 du code du sport ainsi qu'à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), qui nuirait à l'obligation d'honorabilité incombant aux éducateurs sportifs.

Ces éléments sont susceptibles d'être, le cas échéant, vérifiés à l'issue d'une consultation des bulletins N°2 et N°3 de casier judiciaire par les organismes publics habilités à cet effet.

En cas de non-respect de cet engagement, l'organisme de formation se réserve le droit d'interrompre à tout moment, après convocation de la commission disciplinaire prévue à cet effet, le parcours de formation du candidat contrevenant.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature



## LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

### **Attention !!! Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.**

- ❖ La fiche d'inscription dûment remplie avec la photo d'identité agrafée dans le dossier (1<sup>ère</sup> page).
- ❖ Un curriculum-vitae actualisé détaillant le parcours formatif et professionnel du candidat (diplômes acquis, niveau de pratique sportive, expériences professionnelles dans tous les secteurs des activités physiques et sportives, et autres acquis).
- ❖ Une lettre de motivation d'une à deux pages au maximum expliquant les raisons qui vous motivent à participer à cette formation.
- ❖ Une photocopie de la pièce d'identité, passeport ou d'un titre de séjour **(couvrant toute la durée de la formation).**
- ❖ Une copie de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité ou SST en cours de validité). **Ce document doit être remis au plus tard AVANT le début de la formation.**
- ❖ Une copie de la carte de demandeur d'emploi (si vous n'êtes pas salarié).
- ❖ Une copie de l'attestation de recensement et ou du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) (pour les Français de moins de 25 ans).
- ❖ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an **(ci-joint un exemplaire)** et une attestation de sécurité sociale de moins de 3 mois.
- ❖ Pour les personnes à mobilité réduite, l'avis du médecin agréé par la Fédération Handisport ou par la Fédération Française de sport adapté.
- ❖ Les copies de tous les diplômes (scolaires, universitaires et professionnels).
- ❖ Les copies de tous les diplômes sportifs : d'état, fédéraux, de branche (CQP), UNSS ... obtenus.
- ❖ 30 € de participation aux frais de sélection pour tous les candidats (espèces).
- ❖ Un justificatif de domicile (attestation d'hébergement, facture d'eau, d'électricité ...)
- ❖ Attestation de pratiques sportives (ci-joint un exemplaire).
- ❖ Attestation de « non-condamnation » (ci-joint un exemplaire)

**DOSSIER COMPLET A DEPOSER AU :**

**CROS Mayotte, rue du stade de Cavani 97600  
Mamoudzou**

**AVANT LE 22 MAI 2021**

## MODALITES D'EVALUATION : Exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS – APT (Annexe IV)

[https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC\\_21juin2016.pdf](https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC_21juin2016.pdf)

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

**Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :**

Le (la) candidat(e) doit :

→ être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- « *prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC1) ou « *attestation de formation aux premiers secours* » (AFPS),
- « *premiers secours en équipe de niveau 1* » (PSE 1) en cours de validité,
- « *premiers secours en équipe de niveau 2* » (PSE 2) en cours de validité,
- « *attestation de formation aux gestes et soins d'urgence* » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité,
- « *certificat de sauveteur secouriste du travail* » (SST) » en cours de validité.

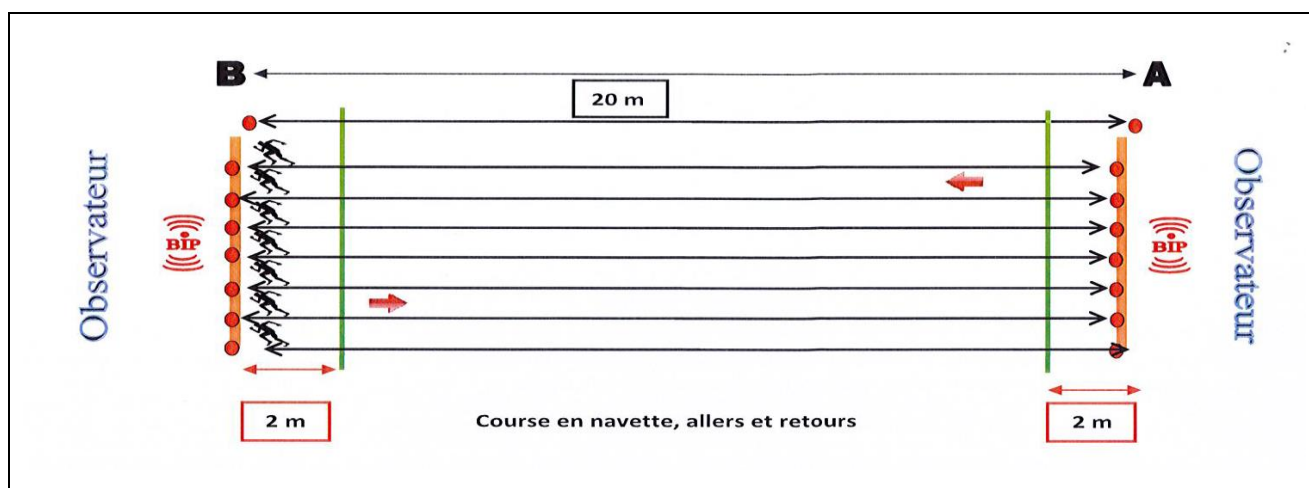
→ présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

→ **être capable de réaliser les deux tests suivants :**

### Épreuve physique 1 : test d'endurance « Luc Léger »

Ce test navette (aller-retour) a pour objectif de vérifier la capacité physique des candidats. Les femmes doivent réaliser le palier 6 et les hommes le palier 8.

Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.



### Règlement du test et matériel :

Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne. A chaque extrémité, le (la) candidat(e) doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.

Tout retard en-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire. Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, arrêté(e) par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des 2 mètres sera matérialisée par une ligne au sol. Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes « A » et « B ». Le nombre de candidats est limité à 10.

Le matériel : un gymnase ou une salle de sport (ou antidérapante nécessaire à la réalisation du test dans des conditions de sécurité ; un décamètre ou un odomètre avec une roue ; ruban adhésif ou autres (pour matérialiser les lignes au sol), des plots ; un lecteur d'enregistrement suffisamment audible pour tous les participants ; l'enregistrement du test « Luc Leger » version 1998 avec palier d'une minute ; chasubles avec numéro (autant que de candidats)

## **Épreuve physique 2 : test d'habilité motrice**

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes. Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

- *De 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes*
- *A partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.*

Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous :

Ateliers n°	LISTE DES PENALITES PREVUES
2	Pour le renversement de la 1ère haie. Pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	En cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	Pour le renversement de la 2ème haie. Pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie
10	Par cible manquée
14	Par plot non contourné, avec le ballon, Par plot non contourné, avec le corps, Le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, L'élastique est touché lors de son franchissement, L'élastique est franchi balle tenue, Le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	Par plot non-contourné avec le ballon, L'élastique est touché lors de son franchissement, Le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, Le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains,
20	La roulade est effectuée de travers ou sort du tapis
21	La zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. Pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Le parcours d'habileté motrice se déroule selon le descriptif ci-dessous, sans interruption entre les ateliers. Une démonstration sera faite par un responsable de l'épreuve devant les candidats, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement. Le parcours doit s'effectuer dans l'ordre prévu des ateliers. Tout atelier doit être obligatoirement réalisé, et conformément aux consignes exposées sous peine de non-validation du parcours. Un atelier oublié est signalé immédiatement par le responsable de l'épreuve, pour être effectué (ex ateliers 8-12-17-22, un candidat ne contournant pas les plots sera arrêté immédiatement pour refaire l'atelier). Le (la) candidat(e) se met en position, en plaçant les pieds derrière la ligne de départ. Le départ se fait au signal du responsable de l'épreuve, « PRÊT » « PARTEZ ». Le chronomètre est arrêté lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée, matérialisée par deux plots (c'est le torse qui compte et non la tête ou les jambes).

Chronométreurs : le temps réalisé par les candidats doit obligatoirement être pris par deux chronométreurs (en cas de problème technique). Les chronométreurs ne doivent pas se communiquer mutuellement les temps avant de les avoir donnés au responsable de l'épreuve. Le temps retenu sera celui le plus favorable au candidat. En cas de problème technique de chronométrage, le responsable décide du temps à retenir. Les chronométreurs ne ramènent leur chronomètre au zéro, que sur ordre du responsable de l'épreuve. Les chronométreurs vérifient la validité du parcours et notent les pénalités. A la fin du parcours, ils se réunissent pour noter sur la fiche candidat les pénalités retenues.

## ■ Description du test d'habileté motrice

### **Atelier 1 : Course à pied sur 8 m.**

*A partir d'un départ commandé, le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 8 mètres, du point « a » au point « b ».*

### **Atelier 2 : Franchissement de la 1ère haie**

*Le (la) candidat(e) doit franchir la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.*

*Pénalité prévue : Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie. Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.*

### **Atelier 3 : Course à pied sur 6 m**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « c » au point « d ».*

### **Atelier 4 : Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes)**

*Le (la) candidat(e) doit franchir un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes.*

*Pénalité prévue : Une pénalité sera attribuée en cas d'appui constaté sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.*

### **Atelier 5 : Course de vitesse sur 6 m**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « e » au point « f ».*

### **Atelier 6 : Franchissement de la 2ème haie**

*Le (la) candidat(e) doit franchir la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.*

*Pénalité prévue : Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie. Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.*

### **Atelier 7 : Course de vitesse sur 13 mètres**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 13 mètres, du point « g » au point « h ».*

### **Atelier 8 : Contournement du plot A**

*Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « A » par la droite,*

### **Atelier 9 : Course de vitesse sur 5 mètres**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « h » au point « i ».*

### **Atelier 10 : Lancé de balles**

*Le (la) candidat(e) doit être capable de lancer 1 balle dans chaque cerceau de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau. Le (la) candidat(e) dispose en tout de 6 balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau. Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le (la) candidat(e) doit se trouver, soit :*

***Pour les hommes :** le centre du premier cerceau est situé à 5 mètres, le deuxième à 6 mètres et le troisième à 7 mètres de la zone de lancer.*

***Pour les femmes :** le centre du premier cerceau est situé à 4 mètres, le deuxième à 5 mètres et le troisième à 6 mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer.*

*Pénalité prévue : une pénalité est attribuée par cible manquée (2 balles possibles pour chaque cible).*

### **Atelier 11 : Course de vitesse sur 10 mètres**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 10 mètres, du point « i » au point « j ».*

### **Atelier 12 : Contourner le plot B**

*Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balles.*

### **Atelier 13 : Course de vitesse sur 5 m.**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « k » au point « l ».*

### **Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (Ballon de basket)**

*Le (la) candidat(e) doit prendre le ballon de basket posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 7 plots dont les 4 premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1,50 m : voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite.*

*Le (la) candidat(e) doit franchir un élastique tendu à 40 cm du sol (et placé à 1,50m du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique.*

*Il/elle doit ensuite immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1,50m de l'élastique ; Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots.*

*Pénalités prévues :*

*Une pénalité est attribuée par plot non-contourné, avec le ballon.*

*Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps.*

*Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.*

*Une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi balle tenue.*

*Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.*

*Une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cette épreuve.*

### **Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football)**

*Le (la) candidat(e) doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau, et franchir l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il/elle doit effectuer le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied. Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.*

**Pénalités prévues :**

*Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon.*

*Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.*

*Une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles.*

*Une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau.*

*Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.*

**Atelier 16 : Course sur 5 mètres**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « m » au point « j ».*

**Atelier 17 : Contourner le plot B**

*Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle.*

**Atelier 18 : Course sur 2 mètres**

*Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 2 mètres, du point « k » au point « n ».*

**Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre placée au sol**

*Le (la) candidat(e) doit marcher sur une poutre posée au sol, de 4 mètres de long. Le (la) candidat(e) doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, Le (la) candidat(e) devra recommencer l'atelier au début de la poutre.*

**Atelier 20 : Roulade avant**

*De l'extrémité de la poutre, le (la) candidat(e) doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé en contre bas à 0,80 m de la poutre.*

**Pénalités prévues :** *Une pénalité est attribuée si Le (la) candidat(e) effectue la roulade de travers ou sort du tapis.*

**Atelier 21 : Lancé de médecine-balls**

*Le (la) candidat(e) doit lancer successivement trois médecine-balls, (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine),*

*Le (la) candidat(e) étant situé derrière la zone de lancer.*

**Pénalités prévues :** *Une pénalité est attribuée lorsque Le (la) candidat(e) a mordu ou a franchi la zone de lancer. Une pénalité est attribuée pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.*

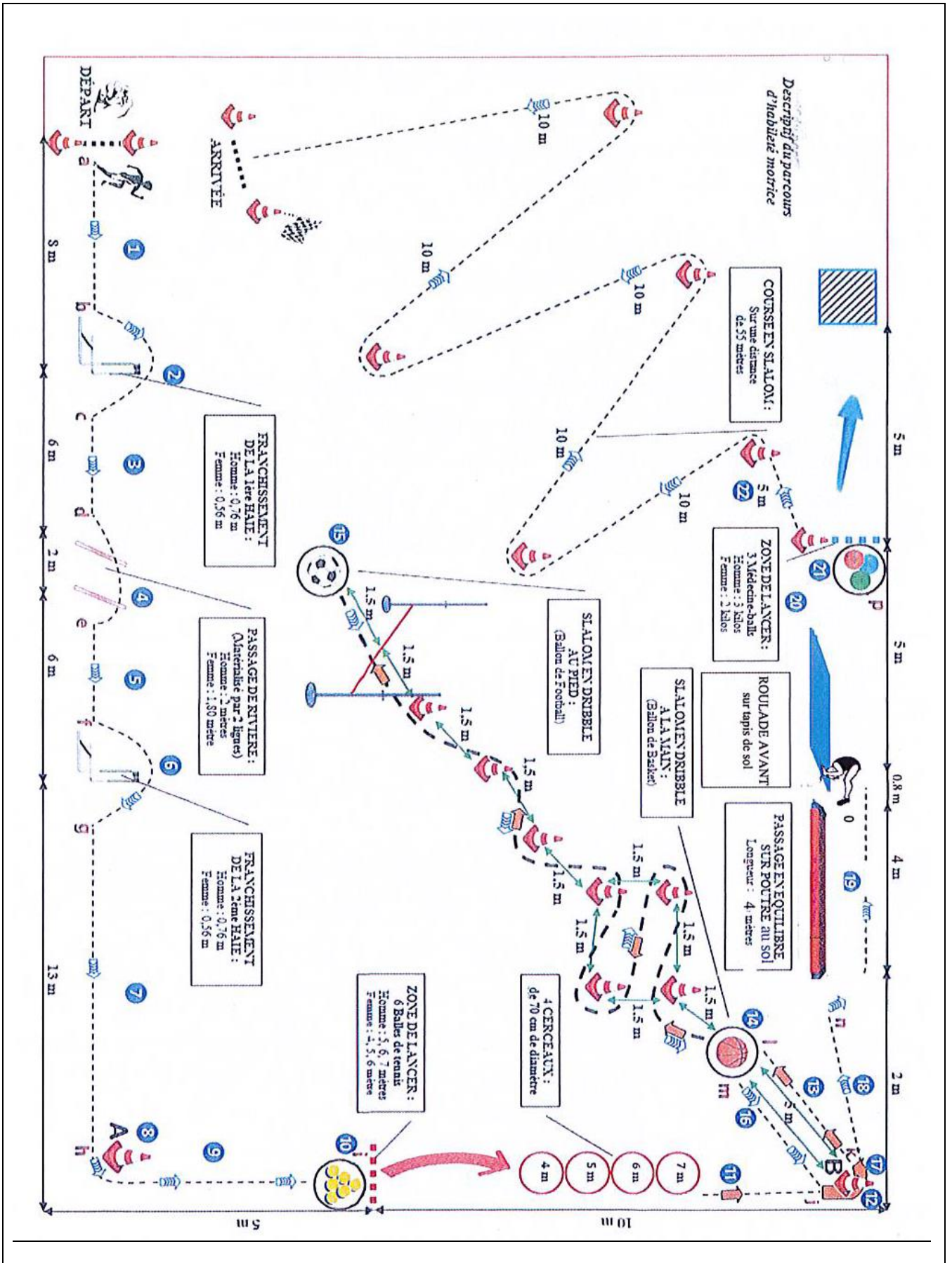
**Atelier 22 : Course en slalom sur 55 m**

*Le (la) candidat(e) doit courir en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.*

**Dispense des tests techniques à l'entrée en formation :** les qualifications permettant au (à la) candidat(e) d'être dispensé(e) des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences » de l'arrêté du 21 juin 2016.



# SCHEMA DU TEST D'HABILETE MOTRICE



## Épreuve écrite et orale

Seuls les candidats ayant réussi les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (*Test Luc Léger* et *parcours d'habilité motrice*) pourront participer aux épreuves de sélection comprenant :

### ■ Une épreuve écrite de culture générale et sportive

Elle se déroulera dans une salle de cours adaptée à l'effectif du groupe durant 2 heures. Les candidats devront répondre d'une part à une série de questions en rapport avec les activités physiques et sportives et son environnement institutionnel, et d'autre part rédiger un commentaire de texte sur un sujet d'actualité sportive.

Cette épreuve permettra à l'équipe pédagogique d'évaluer le niveau de connaissance du candidat dans le domaine du sport, sa culture générale mais aussi ses capacités rédactionnelles, d'expression écrite (grammaire, syntaxe, orthographe et vocabulaire) et d'analyse de texte (capacité à analyser les éléments du sujet pour en dégager l'intérêt et le sens).

La correction sera faite par l'équipe de formateurs qui aura établi au préalable une grille de correction afin d'harmoniser la méthode d'évaluation.

### ■ Un entretien de motivation (facultatif)

A la demande des Jury des épreuves de sélection et sur la base du dossier remis lors de l'inscription, le candidat pourra être convoqué pour 20 minutes d'entretien avec un jury qui sera composé de deux personnes au minimum.

Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer et de vérifier pour chaque candidat :

- Ses motivations et l'adéquation entre son projet professionnel, la formation et le métier ciblé,
- Son potentiel à acquérir les compétences finales du diplôme pendant la durée de formation,
- Sa capacité à suivre une formation à un diplôme d'Etat (Présence, fiabilité, rigueur),
- Ses capacités d'expression orale et de communication ...

## Liste des candidats admis :

Au vu des résultats des épreuves et du dossier administratif, une synthèse sera effectuée par l'organisme de formation, les jurys des épreuves de sélection et la DJSCS.

Le jury se réunira afin de sélectionner les candidats retenus. Les 16 premiers candidats seront retenus sur la liste d'admission, les 2 à 4 suivants seront identifiés sur la liste complémentaire et pourront palier à toute défection d'un candidat admis dans les 2 premiers mois après le début de la formation.

La liste des candidats admis à la formation BPJEPS-APT, validée par la DRAJES, sera communiquée par voie d'affiche au CROS et par mail aux candidats.

Pour toutes informations complémentaires : [https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC\\_21juin2016.pdf](https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC_21juin2016.pdf)



**MODALITES D’EVALUATION** durant la formation du BPJEPS – APT  
Lien référentiel : [https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC\\_21juin2016.pdf](https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC_21juin2016.pdf)

**Toute la formation se déroulera en présentiel en centre de formation (CROS) et en alternance (entre la structure stage et le centre de formation).**

Durant celle-ci, le stagiaire sera formé puis évalué sur les Unités Capitalisables suivantes :

- 2 Unités Capitalisables transversales :
- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure.

**Méthodes pédagogiques et outils utilisés** : la majeure partie de ces UC sera enseignée en théorie (jeux de rôle, supports papiers, PowerPoint travail de groupe...)

- 2 Unités Capitalisables de spécialité : UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous ».
- UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d’apprentissage

**Méthodes pédagogiques et outils utilisés** : beaucoup de pratique sur le terrain (jeux de rôle, mise en situation professionnelle...)

**Epreuves certificatives des UC 1 à 4 : voir annexe III du référentiel en lien ci-dessous**

[https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC\\_21juin2016.pdf](https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC_21juin2016.pdf)

**Dispenses et équivalences du BPJEPS APT : voir annexe VI du référentiel cité ci-dessus.**